

Paris, le 09 juin 2009

**Mouvement des Inspecteurs départementaux 2009-2010 1ère campagne (mouvement définitif)
Nomination des responsables de SIP (1^{ère} vague)
CAP du 09 juin 2009**

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le SNUI souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

La situation sociale :

Les sujets de mécontentement sont nombreux, variés et vont en s'aggravant. Ils sont à l'origine de la forte mobilisation sociale du 1^{er} trimestre 2009, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

- Les suppressions d'emplois :

Dans le secteur privé, l'explosion des fermetures d'entreprises, la multiplication des plans sociaux, les délocalisations contribuent à l'augmentation du nombre de chômeurs.

Dans le secteur public, la concentration des services, le non remplacement des départs en retraite entraînent une forte diminution des effectifs (12% d'emplois supprimés en 7 ans dans la seule branche « impôt »).

- Les conditions de travail :

La culture du « tout indicateur » génère une pression difficilement supportable par les agents et leurs chefs de service. L'augmentation du périmètre des missions, conjuguée à une diminution continue et croissante des moyens en personnel participent à la détérioration des conditions de travail. Les dernières illustrations en sont :

- La mise en œuvre du plan de relance de l'économie par les SIE,
- Le calendrier toujours aussi resserré de l'émission accélérée, avec en parallèle une campagne de réception du public particulièrement dense.

- Le pouvoir d'achat :

La technicité et la complexité des tâches augmentent, le volume des missions augmente, le nombre de suppressions d'emplois augmente et dans ce contexte, la seule chose qui n'augmente pas dans les mêmes proportions, c'est la rémunération des agents ! Le compte n'y est manifestement pas avec la prime annuelle d'intéressement (dérisoire, même quand tous les objectifs sont atteints) et la pérennisation de la prime de fusion.

On est loin de la réforme gagnant-gagnant annoncée à grand renfort de communication par le ministre et le directeur général. L'absence de prise en compte des revendications, la méconnaissance de la réalité des difficultés des agents, ne font qu'exacerber le mécontentement persistant de tous les agents et les cadres de la DGFIP.

Le contexte DGFIP :

Les actions de communication mises en place par la DGFIP ont été plutôt mal perçues par l'ensemble des agents compte tenu de leur coût dans une période de restriction budgétaire : plaquette luxueuse, communication vidéo, grands rassemblements de cadres à Paris, réunions des agents des deux filières dans chaque département...

L'harmonisation indemnitaire des IP est en route. Par ailleurs Philippe Rambal a apporté une réponse positive à la question posée par le SNUI concernant le régime indemnitaire des Idep nommés sur des SIP ne correspondant pas à leur grade. Des problèmes demeurent, par exemple :

- En ce qui concerne l'harmonisation du régime indemnitaire des comptables des deux filières, un groupe de travail devait être mis en place en début d'année, où en est-on ?
- A ce jour, les Idep non comptables apparaissent comme les grands perdants de la réforme.

Le SNUI rappelle ses propositions de revalorisation faites à l'administration et demeurées à ce jour sans réponse :

- Alignement sur l'indice terminal des RP-TP
- Mise en place d'une indemnité spécifique
- Linéarité de carrière IDEP 2 – IDEP 1.

Les IDEP NC ont le sentiment d'être les laissés pour compte de la catégorie A+.

L'étalonnage des SIP a été communiqué après bien des difficultés. Il n'en demeure pas moins que les modalités d'établissement de cet étalonnage n'ont pas été portées à la connaissance des représentants du personnel, malgré des demandes réitérées. L'absence d'information sur ces modalités enlève toute lisibilité à cet étalonnage. Comment expliquez-vous, par exemple, que des CDI 966 auxquels ont été rattachées des missions (missions foncières et recouvrement des particuliers) soient déclassés en 901 (C3), nous attendons toujours la réponse que Philippe Rambal s'était engagé à donner avant la tenue de la présente CAP. Pour le moment la seule réponse à cette question a été la prise en compte des charges d'assiette et de recouvrement pour 50% chacune, le moins que l'on puisse dire c'est que cela n'est pas satisfaisant.

Le SNUI dénonce également l'illisibilité des règles de gestion de nomination des responsables dans le cadre de la mise en place des SIP. En témoignent les difficultés rencontrées par les directeurs pour renseigner leurs propres cadres, et les questions qui nous remontent.

L'encadrement des SIP :

Lors du groupe de travail du 10 février 2009, l'engagement avait été pris par l'administration de doter d'un adjoint chaque SIP comptant au moins 15 agents ou 4 chargés du recouvrement. Cet engagement est-il réellement respecté pour les SIP de la 1^{ère} vague installés depuis le 1^{er} avril ?

Pour le SNUI, l'extension du périmètre des missions et l'augmentation des charges de travail nécessitent l'implantation d'au moins un adjoint A, voire A+, dans toutes les structures.

La désignation du chef de service dépend de la situation au 01 septembre 2008 (photo). Le SNUI exige d'avoir communication de cette « photo » pour l'ensemble des services concernés par la mise en place des SIP, pour ce mouvement et pour les mouvements suivants.

Comment allez-vous gérer la situation des cadres 901, actuellement positionnés sur un SIP de type C2 et qui ne remplissent pas encore les conditions statutaires pour passer 966 ? Prendront-ils leur grade sur leur poste ?

Comment allez-vous gérer la situation inverse des cadres 966NC qui sont positionnés sur un SIP déclassé en C3 ? Quelles seront leurs garanties de gestion et leurs perspectives ?

Dès cette 1^{ère} vague, les Idep titulaires d'un poste passant en SIP et absents de la « photo » pour des motifs tenant souvent à l'intérêt même de l'administration (détachement, etc.) se sentent particulièrement lésés par le système mis en place, qui les a écarté d'une promotion à laquelle ils pouvaient légitimement prétendre.

D'une façon générale tous les Idep hors périmètre SIP (chargés de mission, CSI, DFP, etc.) ressentent comme une véritable injustice le fait d'être obligés d'attendre la libération des postes des premières vagues pour obtenir ces emplois. Certains d'entre eux, compte tenu de la pyramide des âges, ne pourront jamais accéder à la responsabilité d'un SIP.

La formation professionnelle des responsables de SIP :

Le SNUI exige que la formation des responsables de SIP soit à la hauteur des enjeux de la réforme et d'un caractère pratique avéré.

L'encadrement des PRS :

Où en sont les travaux de mise en place des PRS ? L'objectif initial était une mise en place dès 2010. Quelle sera la répartition des postes ouverts aux cadres des deux filières ? Quel sera leur classement et leur niveau d'encadrement de 901 à hors échelle ... ? Selon quelles modalités se feront les 1^{ères} nominations (y aura-t'il une « photo », ces postes seront-ils ouverts au prochain mouvement ?).

Le SNUI rappelle son attachement au respect de l'équilibre entre les deux filières y compris pour les PRS les plus importants.

L'encadrement des SIE provenant de la disparition des SIEC à la suite de la mise en place des DLU :

Dans le cadre de la mise en place des DLU, comment se fera le classement de la partie SIE et les modalités de nomination du comptable chef de service ? Y aura-t'il une priorité donnée à l'actuel Idep fondé de pouvoir de l'ex SIEC ?

Le reclassement des SIE :

Le SNUI réitère sa demande d'une refonte générale du classement de tous les postes comptables. La décision de l'administration de reporter à 2012 le reclassement des SIE est vécue par les comptables comme une injustice. L'élargissement du périmètre des missions de ces structures n'est pas pris en compte dans le classement et dans la rémunération : mise en place de pôles enregistrement, fusion de postes comptables, transfert de l'IS, de la TP et de la taxe sur les salaires, passage des CDI-SIE en SIP-SIE ... Compte tenu de la pyramide des âges, beaucoup de comptables responsables de SIE ne bénéficieront pas du reclassement et partiront donc à la retraite sans l'indice correspondant aux responsabilités exercées.

Les règles de gestion :

Pour les cadres, le SNUI a toujours revendiqué une affectation, la plus fine possible (au poste) en CAPN. L'application de cette règle éviterait un certain nombre de difficultés récurrentes (comme par exemple : le Gard dans le présent mouvement). Après la période transitoire, il faudra

impérativement harmoniser les règles de nomination entre SIP et SIE, et revenir à l'affectation sur le poste.

La déréglementation de l'affectation locale a été « vendue » par l'administration à l'encadrement comme un moment privilégié du dialogue professionnel Force est de reconnaître que c'est loin d'être toujours le cas. En effet les cadres ne sont pas toujours informés des raisons et des conditions du choix des directeurs.

Malheureusement et comme d'habitude, il manque un nombre conséquent de fiches de vœux du mouvement local sur le CD-ROM.

Les postes vacants :

A l'issue de ce mouvement, il reste 72 postes d'Idep vacants. Cette situation, constatée et condamnée chaque année, répond probablement à une logique de l'administration. Malheureusement, cette logique nous échappe complètement et nous demandons à avoir tous les éléments d'analyse concernant cette situation. En tout état de cause, il ne faut pas croire que la prochaine sélection sera suffisante pour pourvoir à l'ensemble des vacances.

Avec 42 postes de directeurs divisionnaires non pourvus, 96 d'IP et 72 d'Idep, quelles solutions l'administration envisage t'elle ?

Groupes de travail :

Compte tenu du nombre important de questions qui restent en suspend, le SNUI demande la mise en place rapide de groupes de travail.

Remerciements à RH-1B

COMPTE RENDU DES CAP

Mr BARBIER, qui présidait ces CAP, a apporté les réponses suivantes.

Sur le contexte social, il a souligné la gravité de la crise économique actuelle et ses conséquences.

A la DGFIP, il a rappelé certaines mesures prises et qui ont un effet positif sur le pouvoir d'achat : prime de fusion intégrée dans l'IMT, prime annuelle d'intéressement, GIPA, harmonisation indemnitaire....

En matière de conditions de travail, il a renvoyé aux travaux du groupe de travail permanent et à ses différents ateliers (relations hiérarchiques, indicateurs et pilotage, risques organisationnels...).

Le SNUI a réitéré en séance ses revendications sur la rémunération des IDEP non comptables (cf liminaire) et a demandé où en sont les discussions sur l'harmonisation du régime indemnitaire des comptables des deux filières.

Le président a renvoyé au groupe de travail sur l'harmonisation indemnitaire du 23 juin.

➤ **Le classement des SIE :**

La DG ne souhaite pas revoir globalement ce classement avant la fin de la période transitoire.

Par contre, face à l'insistance des OS, l'administration n'est pas hostile à réexaminer le classement des postes dont la situation est devenue la plus criante (fusion de SIE, adjonction d'un pôle à un SIE).

➤ **Les PRS et les SIE issus de la suppression des SIEC :**

Les règles de classement de ces postes et de gestion (affectation, priorité) feront l'objet d'un prochain groupe de travail.

➤ **Les vacances :**

Le président n'a pas apporté de réponse satisfaisante.

➤ **Le vote à la CAP du mouvement définitif d'IDEP :**

Excepté le tableau d'avancement d'IDEP3 à IDEP2 pour lequel un vote favorable a été émis, les élus du SNUI ont voté **contre** compte tenu de la déréglementation des règles de gestion, du non reclassement des SIE et des vacances.

➤ **La CAP des responsables de SIP 1^{ère} vague :**

Le SNUI est intervenu en séance pour exiger communication aux représentants des personnels de plusieurs documents demandés depuis maintes reprises à l'administration centrale (du Chef de Bureau jusqu'au Directeur du Pilotage du réseau et de ses moyens, Philippe Rambal.) :

- modalités d'établissement de l'étalonnage des SIP et des SIP-SIE;
- liste des cadres de rang 1 retenus pour encadrer les SIP (photographie au 01.09.2008).

De plus, le SNUI a rappelé ses propositions relatives à l'étalonnage (ne pas déclasser durant la période de transition les SIP issus de CDI ayant pris en charge les missions foncières) et qui sont à ce jour restées sans réponse.

Le SNUI a précisé en séance qu'il exigeait une réponse dans les meilleurs délais.

A toutes ces demandes, le président a, soit renvoyé à des groupes de travail à venir (règles de gestion), soit indiqué qu'il ferait remonter nos revendications à sa hiérarchie.

A défaut de réponse à toutes ces questions (soulevées dès la CAP du 7 avril relative au pré-mouvement) et compte tenu du contexte, l'ensemble des organisations syndicales qui siègent à cette CAP (SNUI, SNADGI, CFDT et CGC) ont estimé qu'elles n'avaient pas les moyens d'assurer leurs fonctions de contrôle et de propositions en leur qualité de représentants des personnels.

D'un commun accord, elles ont décidé de quitter la séance.

La CAP s'est donc terminée sans la présence des organisations syndicales.